

Département
du HAUT-RHINArrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipalélus :
33Conseillers en fonction :
33Conseillers présents :
21Conseillers absents :
12

**Séance ordinaire du 28 septembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-huit septembre de l'an deux mille vingt-trois)**

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH, Bérengère MICODI et Sébastien BURG

Excusés (12) :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Richard PISZEWSKI
Mme Marie ADAM (procuration à Mme LOUIS)
M. Adriano MARCUZ
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURG)
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. KIMMICH)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 11 de l'ordre du jour

Demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la plateforme de gestion de déchets de la société REMEX à Illzach

La société REMEX prévoit d'aménager une plateforme de tri, transit et de traitement de déchets dans la zone portuaire d'ILLZACH.

Les déchets gérés sur site seront notamment :

- Les terres excavées, polluées ou non
- Les enrobés (non amiantés)

- Les déchets de construction / démolition
- Les MIOM (Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères) / REFIOM (Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères)
- Les cendres
- Les scories
- Les laitiers d'aciérie
- Les ballastes de chemin de fer

L'activité projetée est classée sous le régime de l'Enregistrement au titre des rubriques ICPE suivantes :

- 2515 – 1.a – Concassage de matériaux inertes
- 2716 – 1 – Transit de déchets non dangereux non inertes

Le site sera implanté au sein de la zone d'activité portuaire d'Illzach, en bordure immédiate du Canal du Rhône au Rhin. Il s'étendra sur une surface totale de 8 808m² (0.9 ha) essentiellement composé de plateformes extérieures. Le site est actuellement vierge : déblayé, nivelé et non revêtu.

Le terrain du projet est situé entre le Quai de Rotterdam et le Canal Rhône / Rhin. Le terrain voisin au Nord-Est est actuellement affecté au déchargement des bateaux de produits pétroliers, tandis que celui au Sud-Ouest est occupé par DERICHEBOURG Environnement (plateforme de gestion de déchets).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de donner un avis favorable quant à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'implantation de la plateforme de gestion de déchets de la société REMEX à Illzach.

=====

Délibéré comme dessus
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 03 octobre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **03 OCT. 2023**